

Randonnée du 05/01/2023 à 11:25



Une randonnée proposée par Villeneuve Josiane



Randonnée n°29705880

Durée : 3h0m31
 Distance : 10.65km
 Dénivelé positif : 215m
 Dénivelé négatif : 221m
 Point haut : 1094m
 Point bas : 978m

Difficulté :
 Retour point de départ : Oui
Activité : Activité inconnue
 Régions : Massif central, Chaîne des Puys
 Commune : Saint-Genès-Champanelle (63122)

Description

Commencez par indiquer le point de départ. Si l'accès est en voiture, précisez les possibilités concrètes de stationnement. Si l'accès peut se faire aussi en transports en commun, précisez le moyen et la ligne à utiliser.

(D/A) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

La description doit s'achever par la référence au point d'arrivée : (A) pour une randonnée en ligne, (D/A) pour une boucle.

Points de passages

D/A

N 45.748944° / E 2.961022° - alt. 985m - km 0

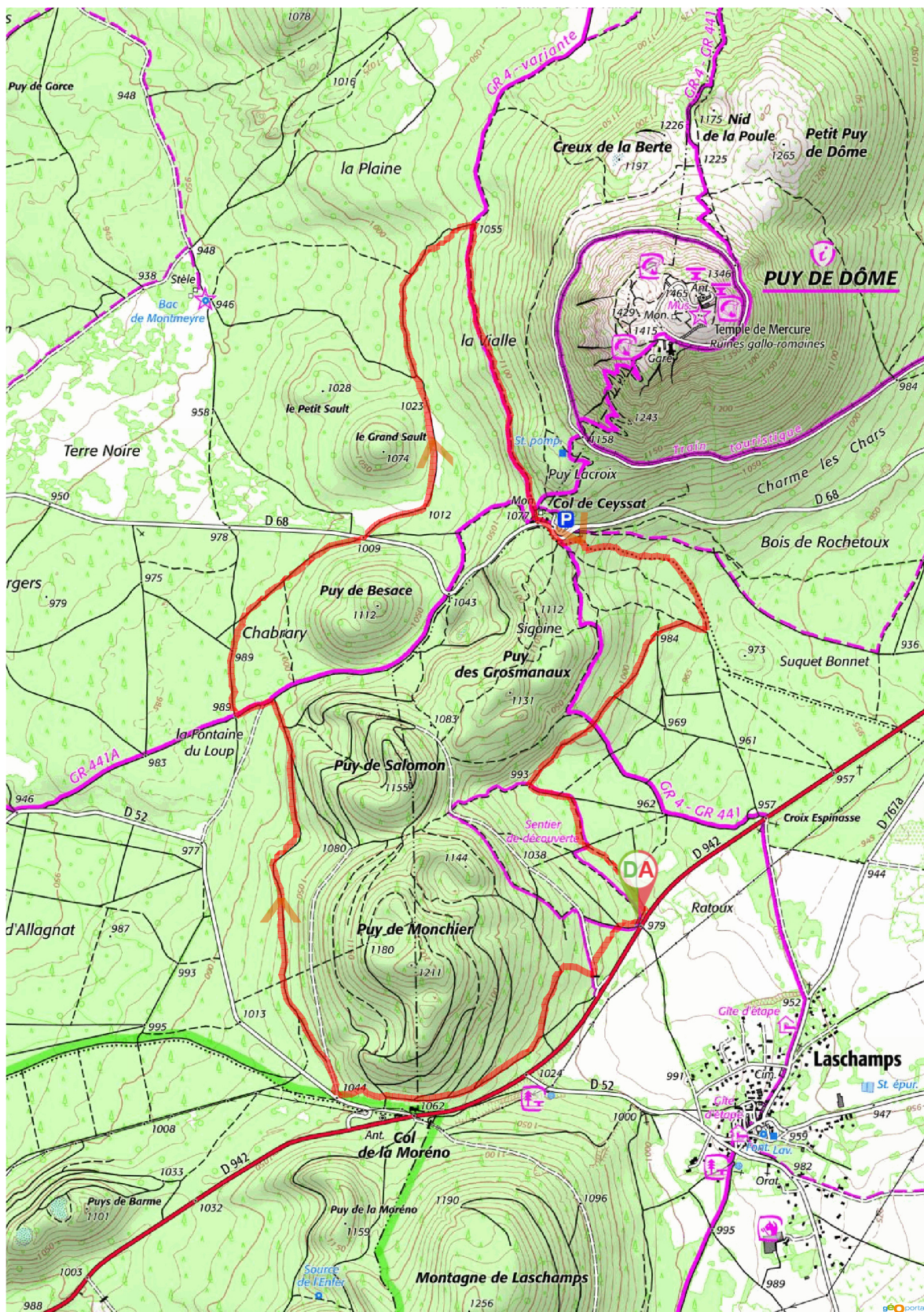
D/A

N 45.749106° / E 2.961168° - alt. 983m - km 10.65

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/29705880>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.